

DÉBATS

« L'interdiction de mettre des mots sur des faits graves nourrit la dépression du pays »

UN EXIL FRANÇAIS : UN HISTORIEN FACE À LA JUSTICE L'Artilleur, 388 pages, 20 euros

ALEXANDRE DEVECCHIO

LE FIGARO : « *C'est une honte de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes en France, et tout monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme on le tète avec le lait de la mère...* ». En 2015, vous avez été attaqué en justice par des associations antiracistes pour avoir prononcé cette phrase dans l'émission *Répliques* d'Alain Finkielkraut. Vous citez de manière approximative le sociologue d'origine algérienne Samin Laacher. Dans votre nouveau livre, vous racontez cette affaire et le procès pour incitation à la haine qui a suivi, procès que vous considérez comme « un fait politique total ». Pourquoi cette appréciation?

GEORGES BENSOUSSAN : Ce procès, en soi mineur, a mis en lumière la force du courant islamiste qui, sous couvert de lutte contre «l'islamophobie», poursuit en justice toute critique de l'islam en détournant à son profit la loi de 1972 sur le racisme (dite loi Pleven, NDLR). Le procédé est éprouvé qui use des armes de la démocratie pour mieux la ruiner.

Les poursuites judiciaires engagées contre moi ont également mis en lumière le suivisme des organisations de défense des droits de l'homme qui emboitent le pas au Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) (dissous après l'assassinat de Samuel Paty) dont la manœuvre d'entrisme dans la société française est pourtant patente. Un CCIF dont le parquet suit les recommandations pour décider la tenue d'un procès. Le ministère public fera même

appel de la relaxe (mars 2017).

Comme d'autres de même nature, ce procès est un « fait social total » parce qu'il met en lumière le rétrécissement d'une vie intellectuelle minée par l'alliance de deux messianismes, l'islamisme et une forme de gauchisme dont la principale activité consiste à traquer les « dérapages » des mal pensants. Une vie intellectuelle où il ne s'agit plus de départager entre l'erreur et la vérité, mais entre le bien et le mal.

Un procès enfin qui illustre les progrès d'une judiciarisation des rapports sociaux quand, comme ici, le procureur se substitue à l'historien et le tribunal à l'agora. Et pour finir une manipulation qui évoque les procès dans les systèmes communistes quand, à partir d'une phrase savamment triturée pour lui faire dire ce qu'elle ne dit pas (transformer la métaphore du lait maternel en transmission par le sang), et quand la généalogie (le culturel) est muée en génétique (le biologique) afin de mieux asseoir l'accusation de racisme.

Selon vous, ce procès mettrait donc en lumière les ambiguïtés de l'«antiracisme » ?

Ce procès a mis en lumière moins l'antiracisme, ce combat nécessaire, qu'un antiracisme dévoyé qui transforme le lanceur d'alerte en incendiaire. C'est ainsi qu'au terme de cet étrange retournement, quand je dénonçais l'antisémitisme d'origine arabo-musulmane ou maghrébine (il ne s'agit évidemment pas de tous les Arabo-musulmans ou de tous les Maghrébins), mes détracteurs ont affirmé que je portais atteinte à ces populations prises globalement que j'« essentialisais » en en faisant des victimes. Comparaison n'est pas raison mais si en 1921, au sortir de la guerre civile russe, j'avais pointé l'antisémitisme pogromiste des Russes blancs, ces derniers, en fonction de cette logique perverse, se sentant offensés, un Collectif pour la défense des Russes blancs » aurait pu m'assigner en justice.

D'une certaine manière, ce procès préfigure-t-il l'offensive de ce qu'on appelle désormais « l'antiracisme décolonialiste » ou encore « la gauche Woke », ?

Ce procès se situe en effet dans cet « antiracisme décolonialiste », comme il se nomme lui-même, qui voit à l'œuvre dans le « monde blanc » un racisme systémique et un système d'oppression. N'est-ce pas là la définition du racisme quand la liberté du sujet est niée et que le crime découle de la naissance ? Coupable de ce que l'on est, pas de ce que l'on fait. La notion de « racisé », qui en est issue, réhabilite le concept de race en écrasant toutes les autres dimensions de la vie humaine, à commencer par la condition sociale. Comme toute idéologie, cette logique devenue folle verse, elle, bel et bien dans une «essentialisation» de nature totalitaire en ce qu'elle ignore la singularité de chaque personne.

En tant qu'historien que pensez-vous de ce qu'on appelle la « cancel culture », cette culture de l'effacement qui préconise par exemple de déboulonner certaines statues, de réécrire, de censurer voire de brûler certaines œuvres ?

La « cancel culture » se situe dans le droit fil de cet « antiracisme ». Son soubassement démographique est insuffisamment mis en lumière. Il traduit la revanche contre le monde des « anciens maîtres blancs » désormais sur le déclin. Le facteur démographique demeure l'une des clés les plus riches de compréhension de prises de position iconoclastes qui n'ont rien à voir avec un souci d'histoire mais tout en revanche avec les préoccupations d'un tribunal révolutionnaire.

Juger du passé selon nos critères présents, cette démarche anachronique et puérile au sens premier du terme, a pour premier objectif la revanche prise contre un Occident haï. De là vient qu'on déboulonne les statues de Colbert pour cause de Code noir et qu'on manque de courage pour commémorer Austerlitz (2005). Cette révision permanente de l'histoire (sans lien avec la recherche) a tout à voir avec une logique d'essence totalitaire, qui ramène le complexe à l'un, et finit par brûler des livres et censurer des œuvres.

Pour d'autres, Occidentaux ceux-là, la « cancel culture » traduit la mise en œuvre d'un rêve éradicateur de purification voué à expurger les éléments du monde ancien. Cette volonté d'effacement traduit une haine de l'origine comme si dans un fantasme de toute-puissance le monde ne commençait qu'avec nous, comme si nous ne pouvions exister qu'à partir de nous-mêmes en effaçant toute filiation. Ce cauchemar est inséparable de la déstructuration de sociétés occidentales que l'extension d'un capitalisme mondialisé a réduit au statut de « foules solitaires » et consuméristes. Qui attaque systématiquement la tradition qui nous humanise parce qu'elle nous inscrit dans une filiation. La solitude collective des réseaux sociaux, ces foules d'individus enivrés de l'illusion d'une liberté sans limites, constituent le terreau parfait à tous les dérèglements de l'esprit humain.

Il faudrait interroger enfin le substrat social de ces comportements. Ils sont souvent le fait d'une basse intelligentsia (sur le modèle du bas clergé en 1789), nourrie d'amertume contre une société qui ne lui accorde pas la place qu'elle estime mériter par son parcours scolaire. De là ce qui alimente un ressentiment sans fin contre le monde des « légitimes ». C'est dans la fabrique du ressentiment de ce public précarisé que se rencontrent les formes les plus violentes de la «cancel culture».

En 2002, dans *Les Territoires perdus de la République*, vous dénonciez les maux qui rongent l'école, mais aussi la société française: la violence, l'islamisme, un

antisémitisme propre à certains quartiers, la situation des femmes dans ces mêmes banlieue. Ces maux se sont-ils aggravés ?

Les maux se sont considérablement aggravés depuis vingt ans, nous sommes désormais dépassés par la violence des événements. Plus de 500 quartiers en France sont décrétés « quartiers sensibles ». En termes clairs il s'agit de plusieurs millions de personnes qui subissent ici la loi islamiste et là la loi des caïds. Aux « territoires perdus » ont succédé ce que Bernard Rougier nomme les « territoires conquis de l'islamisme ». Et l'impossibilité de mettre des mots sur ce désastre social et migratoire, sauf à prendre le risque d'être traîné devant la 17^e chambre, aggrave la situation et nourrit la dépression collective du pays.

Voulez-vous dire que ce procès était un moyen de nier ces réalités ?

Oui, comme d'autres procès du même type. Pour le CCIF, comme pour ses alliés d'un certain gauchisme culturel, j'étais une proie idéale : le responsable du secteur éditorial du Mémorial de la Shoah, historien du sionisme et des Juifs du monde arabe, coordinateur des *Territoires perdus de la République* et d'*Une France soumise* avec Barbara Lefebvre et Caroline Valentin, cet homme-là pris en flagrant délit de racisme, quelle aubaine ! Ainsi le CCIF dépose-t-il son signalement cinq mois après les faits, alors que la perspective du procès s'éloigne. Faire condamner l'auteur des *Territoires perdus* et de *Juifs en pays arabes*, c'était délégitimer ses analyses, jeter le doute sur l'ensemble de son travail et entraîner son désaveu public à commencer par celui de son employeur (le Mémorial de la Shoah) qui, en dépit de sa relaxe judiciaire trois fois confirmée, décidera de « se passer de ses services » selon les mots récents du journaliste Dominique Vidal.

Vous évoquez la parole en exil des Juifs du monde arabe et voyez dans la situation actuelle une répétition de l'histoire. Pourquoi ?

Le sort des Juifs du monde arabe n'est pas assimilable à celui des Pieds-noirs, descendants d'Européens dont les aïeux étaient arrivés en Algérie assez récemment à l'échelle de l'histoire. Les Juifs du monde arabe, eux, sont des autochtones dont la présence est très antérieure à l'avènement de l'islam, voire à l'époque du Christ.

Leur sort s'apparente à une exclusion ethnique précédée d'un climat de pressions, de crainte et parfois de violence ouverte. Cela reste jusqu'aujourd'hui un impensé du monde arabe qu'il ne parvient toujours pas (sauf rares exceptions) à analyser en rompant avec cette posture d'éternelle victime de l'Occident, du colonialisme, de l'impérialisme et du sionisme. Une posture qui l'empêche de se penser.

Pour les descendants des Juifs qui ont quitté le monde arabe, l'antisémitisme des « quartiers » fait figure de cauchemar recommencé. C'est un traumatisme que de se voir rattraper par un climat de persécution qu'ils pensaient derrière eux et qui les condamne à subir un nouvel exode, à l'étranger ou en France même : ainsi la Seine-Saint-Denis a perdu 80 % de sa population juive en vingt ans.

Le harcèlement des élèves juifs, si présent au début des années 2000, paraît hors de propos aujourd'hui. Et pour cause : pour des raisons de sécurité, les enfants juifs, renforçant le repli communautaire, ont massivement quitté l'enseignement public. Il reste dans certains quartiers un climat de crainte diffuse, fait de petites incivilités et d'insultes répétées, comme la famille de Sarah Halimi en a d'ailleurs témoigné. Un climat qui rappelle les plus mauvais souvenirs du Maghreb juif populaire.

Votre livre raconte l'histoire d'une triple victoire, puisque vous avez gagné à trois reprises (lors du premier procès, en appel, puis en cassation). Pourtant, il sonne comme l'histoire d'une défaite... Pourquoi ce titre, *Un exil français* ?

Vous avez raison : une triple victoire judiciaire et pourtant un sentiment d'exil. Parce que ce procès qui n'aurait jamais dû se tenir a mobilisé une coalition de mauvaise foi, d'idéologie, d'antisémitisme (en particulier de racisme anti-séfarade) et, ingrédient suprême, une dose massive de bêtise et de méchanceté. Comment ne pas éprouver un sentiment d'éloignement d'avec le pays qui l'a rendu possible ? Car c'est le parquet, c'est-à-dire le ministère public, qui en a ordonné la tenue. Comme c'est le parquet qui a fait appel de la relaxe signifiant aux Français juifs que c'était aussi de leur avenir qu'il était question. Et si le succès a été modeste, c'est qu'on ne pouvait oublier que l'Etat protecteur avait autorisé cette tartufferie à l'issue de laquelle il n'y avait pas motif à pavoiser. Pourquoi d'ailleurs l'aurait-on fait ? Parce qu'on avait reconnu le droit de dire qu'il fait jour à midi et qu'une partie des familles issues du Maghreb est marquée par une éducation antisémite ?

Il s'agit *in fine* d'une défaite française et non une défaite juive car la société française toute entière est menacée par ce qui menace aujourd'hui les Juifs. Quant au titre, il ne renvoie pas à l'exil d'un Juif en France mais à l'exil d'un Français en France qui se reconnaît de moins en moins dans son pays, moins parce que le temps qui passe n'en fait plus un contemporain, mais parce que son univers de référence est chaque jour ébranlé un peu plus. Parce qu'il est environné d'un discours doucereux (de « Vous n'aurez pas ma haine » aux incontournables « mamans et papas »), sans courage, et en décalage avec une réalité qu'il demeure difficile de nommer. C'est cela l'exil français, le sentiment d'un peuple qui se sent dépossédé de la maîtrise

de son destin.

LE FIGARO. - « *C'est une honte de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes, en France, et tout monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de la mère...* » En 2015, vous avez été attaqué en justice par des associations antiracistes pour avoir prononcé cette phrase dans l'émission *Répliques*, d'Alain Finkielkraut. Vous citez de manière approximative le sociologue d'origine algérienne Samin Laacher. Dans votre nouveau livre, vous racontez cette affaire et le procès pour incitation à la haine qui a suivi, procès que vous considérez comme « *un fait politique total* ». Pourquoi cette appréciation ?

Georges BENSOUSSAN. - Ce procès, en soi mineur, a mis en lumière la force du courant islamiste qui, sous couvert de lutte contre l'« islamophobie », poursuit en justice toute critique de l'islam en détournant à son profit la loi de 1972 sur le racisme (*dite loi Pleven, NDLR*). Le procédé est éprouvé qui use des armes de la démocratie pour mieux la ruiner.

Les poursuites judiciaires engagées contre moi ont également mis en lumière le suivisme des organisations de défense des droits de l'homme, qui emboîtent le pas au Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) (*dissous après l'assassinat de Samuel Paty*) dont la manœuvre d'entrisme dans la société française est pourtant patente. Un CCIF dont le parquet suit les recommandations pour décider la tenue d'un procès. Le ministère public fera même appel de la relaxe (*mars 2017*).

Comme d'autres de même nature, ce procès est un « fait social total » parce qu'il met en lumière le rétrécissement d'une vie intellectuelle minée par l'alliance de deux messianismes, l'islamisme et une forme de gauchisme dont la principale activité consiste à traquer les « dérapages » des mal-pensants. Une vie intellectuelle où il ne s'agit plus de départager entre l'erreur et la vérité, mais entre le bien et le mal.

Un procès, enfin, qui illustre les progrès d'une judiciarisation des rapports sociaux quand, comme ici, le procureur se substitue à l'historien et le tribunal à l'agora. Et pour finir une manipulation qui évoque les procès dans les systèmes communistes quand, à partir d'une phrase savamment triturée pour lui faire dire ce qu'elle ne dit pas (transformer la métaphore du lait maternel en transmission par le sang), et quand la généalogie (le culturel) est muée en génétique (le biologique) afin de mieux asseoir l'accusation de racisme.

Selon vous, ce procès mettrait donc en lumière les ambiguïtés de l'« antiracisme » ?

Ce procès a mis en lumière moins l'antiracisme, ce combat nécessaire, qu'un antiracisme

dévoilé qui transforme le lanceur d'alerte en incendiaire. C'est ainsi qu'au terme de cet étrange retournement, quand je dénonçais l'antisémitisme d'origine arabo-musulmane ou maghrébine (il ne s'agit évidemment pas de tous les Arabo-Musulmans ou de tous les Maghrébins), mes détracteurs ont affirmé que je portais atteinte à ces populations prises globalement, que j'« essentialisais » en en faisant des victimes. Comparaison n'est pas raison, mais si, en 1921, au sortir de la guerre civile russe, j'avais pointé l'antisémitisme pogromiste des Russes blancs, ces derniers, en fonction de cette logique perverse, se sentant offensés, un « collectif pour la défense des Russes blancs » aurait pu m'assigner en justice.

D'une certaine manière, ce procès préfigure-t-il l'offensive de ce qu'on appelle désormais « l'antiracisme décolonialiste » ou encore « la gauche woke » ?

Ce procès se situe en effet dans cet « antiracisme décolonialiste », comme il se nomme lui-même, qui voit à l'œuvre dans le « monde blanc » un racisme systémique et un système d'oppression. N'est-ce pas là la définition du racisme, quand la liberté du sujet est niée et que le crime découle de la naissance ? Coupable de ce que l'on est, pas de ce que l'on fait. La notion de « racisé », qui en est issue, réhabilite le concept de race en écrasant toutes les autres dimensions de la vie humaine, à commencer par la condition sociale. Comme toute idéologie, cette logique devenue folle verse, elle, bel et bien dans une « essentialisation » de nature totalitaire en ce qu'elle ignore la singularité de chaque personne.

En tant qu'historien, que pensez-vous de ce qu'on appelle la « cancel culture », cette culture de l'effacement qui préconise par exemple de déboulonner certaines statues, de réécrire, de censurer voire de brûler certaines œuvres ?

La « cancel culture » se situe dans le droit fil de cet « antiracisme ». Son soubassement démographique est insuffisamment mis en lumière. Il traduit la revanche contre le monde des « anciens maîtres blancs » désormais sur le déclin. Le facteur démographique demeure l'une des clés les plus riches de compréhension de prises de position iconoclastes qui n'ont rien à voir avec un souci d'histoire mais tout en revanche avec les préoccupations d'un tribunal révolutionnaire.

Juger du passé selon nos critères présents, cette démarche anachronique et puérile au sens premier du terme, a pour premier objectif la revanche prise contre un Occident haï. De là vient qu'on déboulonne les statues de Colbert pour cause de code noir et qu'on manque de courage pour commémorer Austerlitz (2005). Cette révision permanente de l'histoire (sans lien avec la recherche) a tout à voir avec une logique d'essence totalitaire, qui ramène le complexe à l'un, et finit par brûler des livres et censurer des œuvres.

Pour d'autres, Occidentaux ceux-là, la « cancel culture » traduit la mise en œuvre d'un rêve éradicateur de purification voué à expurger les éléments du monde ancien. Cette volonté d'effacement traduit une haine de l'origine comme si dans un fantasme de toute-puissance le monde ne commençait qu'avec nous, comme si nous ne pouvions exister qu'à partir de nous-mêmes en effaçant toute filiation. Ce cauchemar est inséparable de la déstructuration de sociétés occidentales que l'extension d'un capitalisme mondialisé a réduites au statut de « foules solitaires » et consuméristes. Qui attaquent systématiquement la tradition qui nous humanise parce qu'elle nous inscrit dans une filiation. La solitude collective des réseaux sociaux, ces foules d'individus enivrés de l'illusion d'une liberté sans limites, constitue le terreau parfait à tous les dérèglements de l'esprit humain.

Il faudrait interroger, enfin, le substrat social de ces comportements. Ils sont souvent le fait d'une basse intelligentsia (sur le modèle du bas clergé en 1789), nourrie d'amertume contre une société qui ne lui accorde pas la place qu'elle estime mériter par son parcours scolaire. De là ce qui alimente un ressentiment sans fin contre le monde des « légitimes ». C'est dans la fabrique du ressentiment de ce public précarisé que se rencontrent les formes les plus violentes de la « cancel culture ».

En 2002, dans *Les Territoires perdus de la République*, vous dénonciez les maux qui rongent l'école, mais aussi la société française : la violence, l'islamisme, un antisémitisme propre à certains quartiers, la situation des femmes dans ces mêmes banlieues. Ces maux se sont-ils aggravés ?

Les maux se sont considérablement aggravés depuis vingt ans, nous sommes désormais dépassés par la violence des événements. Plus de cinq cents quartiers en France sont décrétés « quartiers sensibles ». En termes clairs, il s'agit de plusieurs millions de personnes qui subissent ici la loi islamiste et là la loi des caïds. Aux « *territoires perdus* » ont succédé ce que Bernard Rougier nomme les « *territoires conquis de l'islamisme* ». Et l'impossibilité de mettre des mots sur ce désastre social et migratoire, sauf à prendre le risque d'être traîné devant la 17e chambre, aggrave la situation et nourrit la dépression collective du pays.

Voulez-vous dire que ce procès était un moyen de nier ces réalités ?

Oui, comme d'autres procès du même type. Pour le CCIF, comme pour ses alliés d'un certain gauchisme culturel, j'étais une proie idéale : le responsable du secteur éditorial du Mémorial de la Shoah, historien du sionisme et des Juifs du monde arabe, coordinateur des *Territoires perdus de la République* et d'*Une France soumise* avec Barbara Lefebvre et Caroline Valentin. Cet homme-là pris en flagrant délit de racisme, quelle aubaine ! Ainsi le CCIF dépose-t-il son

signalement cinq mois après les faits, alors que la perspective du procès s'éloigne. Faire condamner l'auteur des *Territoires perdus* et de *Juifs en pays arabes*, c'était délégitimer ses analyses, jeter le doute sur l'ensemble de son travail et entraîner son désaveu public, à commencer par celui de son employeur (*le Mémorial de la Shoah*), qui, en dépit de sa relaxe judiciaire trois fois confirmée, décidera de « *se passer de ses services* », selon les mots récents du journaliste Dominique Vidal.

Vous évoquez la parole en exil des Juifs du monde arabe et voyez dans la situation actuelle une répétition de l'histoire. Pourquoi ?

Le sort des Juifs du monde arabe n'est pas assimilable à celui des pieds-noirs, descendants d'Européens dont les aïeux étaient arrivés en Algérie assez récemment à l'échelle de l'histoire. Les Juifs du monde arabe, eux, sont des autochtones dont la présence est très antérieure à l'avènement de l'islam, voire à l'époque du Christ.

Leur sort s'apparente à une exclusion ethnique précédée d'un climat de pressions, de crainte et parfois de violence ouverte. Cela reste jusqu'aujourd'hui un impensé du monde arabe qu'il ne parvienne toujours pas (sauf rares exceptions) à analyser en rompant avec cette posture d'éternelle victime de l'Occident, du colonialisme, de l'impérialisme et du sionisme. Une posture qui l'empêche de se penser.

Pour les descendants des Juifs qui ont quitté le monde arabe, l'antisémitisme des « quartiers » fait figure de cauchemar recommencé. C'est un traumatisme que de se voir rattraper par un climat de persécution qu'ils pensaient derrière eux et qui les condamne à subir un nouvel exode, à l'étranger ou en France même : ainsi, la Seine-Saint-Denis a perdu 80 % de sa population juive en vingt ans.

Le harcèlement des élèves juifs, si présent au début des années 2000, paraît hors de propos aujourd'hui. Et pour cause : pour des raisons de sécurité, les enfants juifs, renforçant le repli communautaire, ont massivement quitté l'enseignement public. Il reste dans certains quartiers un climat de crainte diffuse, fait de petites incivilités et d'insultes répétées, comme la famille de Sarah Halimi en a d'ailleurs témoigné. Un climat qui rappelle les plus mauvais souvenirs du Maghreb juif populaire.

Votre livre raconte l'histoire d'une triple victoire, puisque vous avez gagné à trois reprises (lors du premier procès, en appel, puis en cassation). Pourtant, il sonne comme l'histoire d'une défaite... Pourquoi ce titre, *Un exil français* ?

Vous avez raison : une triple victoire judiciaire et pourtant un sentiment d'exil. Parce que ce

procès qui n'aurait jamais dû se tenir a mobilisé une coalition de mauvaise foi, d'idéologie, d'antisémitisme (en particulier de racisme antiséfarade) et, ingrédient suprême, une dose massive de bêtise et de méchanceté. Comment ne pas éprouver un sentiment d'éloignement d'avec le pays qui l'a rendu possible ? Car c'est le parquet, c'est-à-dire le ministère public, qui en a ordonné la tenue. Comme c'est le parquet qui a fait appel de la relaxe signifiant aux Français juifs que c'était aussi de leur avenir qu'il était question. Et si le succès a été modeste, c'est qu'on ne pouvait oublier que l'État protecteur avait autorisé cette tartufferie à l'issue de laquelle il n'y avait pas motif à pavoiser. Pourquoi d'ailleurs l'aurait-on fait ? Parce qu'on avait reconnu le droit de dire qu'il fait jour à midi et qu'une partie des familles issues du Maghreb est marquée par une éducation antisémite ?

Il s'agit in fine d'une défaite française et non d'une défaite juive car la société française tout entière est menacée par ce qui menace aujourd'hui les Juifs. Quant au titre, il ne renvoie pas à l'exil d'un Juif en France mais à l'exil d'un Français en France qui se reconnaît de moins en moins dans son pays, moins parce que le temps qui passe n'en fait plus un contemporain, mais parce que son univers de référence est chaque jour ébranlé un peu plus. Parce qu'il est environné d'un discours doucereux (de *Vous n'aurez pas ma haine* aux incontournables « mamans et papas »), sans courage, et en décalage avec une réalité qu'il demeure difficile de nommer. C'est cela, l'exil français, le sentiment d'un peuple qui se sent dépossédé de la maîtrise de son destin.

entretien